

# Free condamné pour ses blagues sur les blondes

Que les opérateurs se gratifient de noms d'oiseaux, qui s'en soucie? Mais qu'ils en gratifient également leurs vaches à lait de clients, c'est un peu gonflé. Condamné par le tribunal d'instance d'Issoire en décembre 2009 pour « *manquement à une obligation contractuelle* », Free ne devrait pas faire de vagues ces temps-ci. Le « *elle est blonde, ras-le-cul de la blonde* » inscrit dans l'annuaire 2008 des Pages Jaunes à la place du nom et prénom de l'un de ses clients ne contribue pas à son image de marque

Tout débute en septembre 2008, lorsque **Pascal Springer** apprend, par hasard, qu'en lieu et place de ses nom et prénom dans l'annuaire figure la mention « *elle est blonde, ras-le-cul de la blonde* ». Choqué, le coiffeur qui est un client de Free, porte plainte. La blonde en question, c'est sa femme. Le couple attend près d'un an la réponse des Pages Jaunes

Première étape, Pascal Springer réussit à faire disparaître la mention peu agréable du site web des Pages Jaunes. Mais il lui faudra un an avant d'avoir la certitude que ses proches ne sont pas impliqués.

En septembre 2009, il reçoit en effet un courrier de l'annuaire qui décline toute responsabilité et le renvoie vers son opérateur téléphonique. « *C'est l'opérateur [Free, en l'occurrence] qui nous a transmis une liste comportant cette mention que nous déplorons.* »

En tout état de cause, ce sont bien les deux sociétés, Pages Jaunes et Free, qui ont été condamnées par le tribunal d'instance d'Issoire en décembre dernier.

Pascal Springer évoque « *le préjudice moral* » subi par sa femme et par lui-même au quotidien dans son salon de coiffure. Le couple a été victime de l'un des salariés de l'opérateur, vraisemblablement très agacé des plaintes téléphoniques répétées de cette dernière. Le salarié a inscrit « *à côté du dossier [des Springer] cette mention peu sympathique pour la mère de famille. Sauf qu'il a oublié de l'enlever au moment de transmettre le fichier aux Pages Jaunes* », explique le quotidien [La Montagne](#) qui révèle l'affaire. Dommage.